VILLE DE
**Sainte-Marie aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20261020-73_2026-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 20 Octobre 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 1 membre

POINT N°73

## BUDGET ANNEXE FORET 2026 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

À la suite de la réapparition du scolyte dans nos forêts cette année, les coupes de bois vont être plus nombreuses que prévues.
Cependant les recettes sont également plus importantes que les premières prévisions.
La présente décision modificative au budget annexe Forêt 2026 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire des recettes supplémentaires au compte 7022 « vente de bois » pour 100 000 €. Ainsi, les ventes pour l'année 2026 s'élèveraient à 750 000 €

En dépenses de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires suivants :

- Contrats de prestations de services (dont travaux sylvicoles) : 100 000 € (article 611)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget annexe Forêt 2026

*Délibération rendue exécutoire par publication à compter du* 03/11/2026

VILLE DE
**Sainte-Marie aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20261020-73_2026-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

| Fonctionnement | | | |
|---|---|---|---|
| Dépenses | | | |
| Art. 611 Contrats de prestations service | Fct 63120 | Chap.011 | + 100 000.00 € |
| TOTAL | | | + 100 000.00 € |

| Recettes | | | |
|---|---|---|---|
| Art. 7022 Coupes de bois | Fct 63120 | Chap.70 | + 100 000.00 € |
| TOTAL | | | + 100 000.00 € |

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

La secrétaire de séance,

Camille VAN ASCH

La Maire,

Noëlie HESTIN

Ville de Ste-Marie-aux-Mines
Haut-Rhin - 4 -

*Délibération rendue exécutoire par publication à compter du ..... / ..... /.....* 03 / 11 /2026